

# Sainte-Anastasie



## Bulletin Municipal

SEPTEMBRE 2007

n° 204

### LE MOT DU MAIRE

Le samedi 3 novembre prochain aura lieu à Sainte-Anastasie la célébration de la SAINT-HUBERT « patron des chasseurs ».

Cette manifestation, organisée tour à tour par six communes de notre Canton, se déroulera donc cette année dans notre village. La Commune participera naturellement au succès espéré de cette journée.

Cette fête devrait nous permettre d'appréhender et peut-être de mieux comprendre cette activité profondément ancrée en terre Provençale.

De façon très concrète, nous aurons la possibilité de découvrir et de reconnaître à cet héritage des traits constants de notre Histoire. Protégée et quelquefois canalisée par l'Eglise, monopolisée par l'Ancien Régime, puis reprise par la Révolution Française qui lui a finalement donné son statut actuel, la chasse est, en zone rurale, un acquis inaliénable.

Aujourd'hui, lorsqu'elle est pratiquée par de vrais chasseurs à la fois imprégnés de traditions et de connaissances du territoire, elle n'est pas le jeu de massacre souvent présenté par les médias. Dans le Var en particulier et donc chez nous, elle permet indiscutablement de réguler des espèces (le sanglier par exemple) qui, sans elle, proliféreraient au détriment de nombreuses activités humaines et plus spécialement de notre économie agricole.

Pour conclure, souvenons-nous qu'à Ste-Anastasie, il y a une dizaine d'années, la préservation des berges de l'Issole et de sa faune, ainsi que l'introduction de canards, n'a été possible que grâce à l'adhésion spontanée de notre Société de Chasse qui, soit dit en passant, n'a jamais accepté d'être confondue avec quelques Tartarins flingueurs de canards domestiques, de hérons ou de ragondins apprivoisés, sous le regard des enfants des écoles.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : [s.anastasie@wanadoo.fr](mailto:s.anastasie@wanadoo.fr) site : [www.ste-anastasie.fr](http://www.ste-anastasie.fr)

## Informations pratiques

### SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

STE-ANASTASIE La Boutique place des Ferrages

Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 10h 12h

Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous , VENTE OU DEPOSE

### ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon

83136 Méounes les Montrieux

Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA

Tél. 04.94.33.97.51

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 05 et 19 OCTOBRE 2007, en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

### MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

### ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme Séverine COURMONTAGNE assurera sa

permanence à la Mairie, le Jeudi 04 OCTOBRE 2007

de 11 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère). Tél. : 04.94.92.27.08.

### DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISOLE à FORCALQUEIRET

Horaires d'ouverture

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H et 15H à 17H30

Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H

Fermé le Dimanche et Lundi

### RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :

Le LUNDI 29 OCTOBRE 2007

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

### C.I.C.A.S. Retraite complémentaire des salariés

Tél. 0820 200 014

Permanence : BRIGNOLES

Cité Administrative, Rue des déportés Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

### BIBLIOBUS

Prochain passage du Bibliobus :

Le MARDI 06 NOVEMBRE 2007

de 14 H à 15 H au Parking des Ferrages

### CAMION VENTE

Le prochain passage du camion-vente

PROVENCE OUTILLAGE aura lieu :

Le MARDI 09 OCTOBRE 2007

dans la matinée

Parking des Ferrages



## Numéros utiles

### Mairie

-Accueil : 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

-M. Cuénot 1er Adjoint (Urbanisme) :

04.94.69.64.45

reçoit le lundi, jeudi et vendredi de 9H30 à 11H30-

Mme Laurent 2ème Adjoint

(Action sociale) : 04.94.69.64.47

Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,

de 10 H à 12 H

-Service cantine : 04.94.69.64.10

Fax : 04.94.69.64.41

Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr

Site Internet : www.ste-anastasia.fr

### Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale : 04.98.05.17.60

### A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités). :

04.94.69.44.86

### Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult : 04.94.04.89.33

### Police Municipale

Numéro : **06.08.80.45.82**

Pour les événements graves ou urgences (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

### Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence :

08.92.46.45.45

### Dépannage

E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (\*)

Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(\*) en cas de dérangement de votre ligne vous pouvez venir en mairie où un téléphone sera mis à votre disposition pour contacter France Télécom.

### Conciliateur de justice

Pour le canton, une permanence est assurée en Mairie

de La Roquebrussanne, tous les jeudis de 14H à

17H30 sur rendez-vous au 04.94.37.00.90



### Gendarmerie Nationale

La Brigade de Gendarmerie Nationale de La Roquebrussanne nous informe de la modification de ses numéros d'appels :

Le **17** uniquement pour les urgences

Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.

# Chronique municipale

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2007

Ouverture de la séance à 20 heures

M. le Maire ouvre la séance en abordant les questions prévues à l'ordre du jour :

### Délibération n°07/37

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 30.000 €.

Le Crédit Agricole a fait les propositions suivantes :

Ligne de trésorerie - Montant : 30.000 € - Durée : un an  
Taux facturé : R4M + marge 0,15 %

Les intérêts du mois en cours sont facturés au taux T4M du mois précédent + marge

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Commission de confirmation : 0 %

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation. Pas de frais de dossier ni de parts sociales  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler la ligne de trésorerie de 30.000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

- Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la commune

- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement.  
Adopté à l'unanimité

### Délibération n°07/38

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour procéder à des acquisitions foncières et à la réalisation du projet de la Boucle Verte, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 50.000 € sur 20 ans. Le Crédit Agricole a fait les propositions suivantes :

-type de financement : prêt à moyen terme à annuités réduites

-durée : 20 annuités

-taux fixe 4,79 % (taux équivalent 4,57 % obtenu par une première échéance anticipée 7 mois après la date de réalisation du prêt.

-Périodicité des remboursements : annuelle

-Type d'amortissement : échéances constantes

-Pas de frais de dossier ou de parts sociales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-décide de contracter un prêt de 50.000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus.

-décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt.

-mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Adopté à l'unanimité

### Délibération n°07/39

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement :

60631 Fournitures d'entretien	+ 2.000 €
60623 Alimentation	+ 1.500 €
60636 Vêtements de travail	+ 3.000 €
6247 Transp. collectifs	+ 2.000 €
6413 Personnel non titulaire	+ 7.000 €
64168 Autres emplois d'insertion	+ 15.000 €
6232 Fêtes et cérémonies	+ 15.000 €
022 Dépenses imprévues fonctionnemen	-25.500 €
6419 Remb.sur rémunér.personnel	+20.000 €

Investissement :

1332 Opération 13	+ 10.000 €
2184 Opération 13	- 5.000 €
21571 Opération 13	+ 24.000 €
21578 Opération 13	+ 11.588 €
2313 Opération 17	- 10.000 €
1327 Opération 39	+ 5.918 €
1323 Opération 38	+ 5.670 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### Délibération n°07/40

Vu le changement de propriétaire, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par Monsieur Philippe GILLOT pour l'acquisition d'une parcelle sise chemin du Vallon de Gueirol appartenant à la Commune de Sainte Anastasie sur Issole.

Il rappelle qu'il est nécessaire de déclasser cette parcelle qui fait partie du domaine public (plan ci-joint).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

donne son accord pour cette transaction sous les réserves suivantes : l'acquéreur s'engage à prendre à sa charge la totalité des frais d'acte et de procédure qui en découleront (document d'arpentage, enquête publique) ainsi que le montant de la transaction qui a été fixé à 2,29 € le m<sup>2</sup>.

autorise Monsieur le Maire à contacter le cabinet Costamagna à La Garde pour établir un document d'arpentage.

donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération et l'autorise à lancer la procédure d'enquête publique.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 13/10/2006 N° 06/45

Adopté à l'unanimité

### Délibération n°07/41

Vu le nombre sans cesse croissant des chiens en état d'errance ou de divagation, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de mise en fourrière des animaux errants avec le chenil « Identité Canine ».

Il présente les nouvelles conditions :

Modification des tarifs de pension et de vétérinaire ainsi que les jours de garde.

Après que le Maire ait donné lecture de la nouvelle convention pouvant être passée entre la Commune et le Chenil « Identité Canine » dont le siège est à Garéoult, quartier les Fauvières, le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur cette question, autorise le Maire à signer la convention jointe, liant la commune de Sainte Anastasie à « Identité Canine ».

Adopté à l'unanimité

#### Délibération n°07/42

Le Conseil Municipal,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984  
Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité  
Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 mars 1993 et relative à la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par les employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents  
Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962  
CONSIDERANT les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat ;  
CONSIDERANT la convention intervenue entre le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle générale de l'Équipement et des Transports,  
Et après en avoir délibéré,  
DECIDE

ARTICLE 1 : De verser à la Mutuelle Nationale Territoriale Section Var une subvention de 227,22 € pour le premier semestre 2007, ce montant ne dépassant pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants et sans excéder le tiers des charges entraînées par le service des prestations qui leur sont allouées.

ARTICLE 2 : D'inscrire la dépense au budget communal 2007 article 6458.

ARTICLE 3 : De charger Monsieur Jean-Pierre MORIN et Madame le Receveur Municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

#### Délibération n°07/43

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'annuler les factures irrécouvrables sur proposition du Trésor Public et de procéder à la réduction des Titres correspondants.

Année 1998 : Ordures ménagères  
Facture N° 711 d'un montant de 106,71 € adressée à M. Vidal Claude et de procéder à une réduction d'un montant de 106,71 € du Titre N° 112 de 1998.

Année 1999 : Ordures ménagères  
Facture N° 737 d'un montant de 114,34 € adressée à M. Vidal Claude et de procéder à une réduction d'un montant de 106,71 € du Titre N° 122 de 1999.

Année 2001 : Ordures ménagères  
Facture N° 782 d'un montant de 129,58 € adressée à M. Vidal Claude et de procéder à une réduction d'un montant de 129,58 € du Titre N° 163 de 2001.

Année 2002 : Ordures ménagères  
Facture N° 790 d'un montant de 130 € adressée à M. Vidal Claude  
Facture N° 611 d'un montant de 130 € adressée à M. Polenghi Jean  
et de procéder à une réduction d'un montant de 260 € du Titre N° 82 de 2002.

Année 2003 : Ordures ménagères  
Facture N° 785 d'un montant de 153 € adressée à M. Vidal Claude  
Facture N° 612 d'un montant de 153 € adressée à M. Polenghi Jean  
et de procéder à une réduction d'un montant de 306 € du Titre N° 85 de 2003.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'annulation des factures et la réduction des titres désignés ci-dessus.

La dépense correspondante est inscrite au Budget Communal 2007 article 673.

Adopté à l'unanimité

#### Délibération n°07/44

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association de chasse de la Saint Hubert d'un montant de 300 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La dépense correspondante sera prévue au budget communal à l'article 65748.

#### Délibération n°07/45

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des repas du restaurant scolaire de la Commune pour l'année 2007/2008.

Il propose de ne pas augmenter pour cette année scolaire le prix des repas et donc de maintenir le tarif à 2,75 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le prix du repas au restaurant scolaire à 2,75 € pour l'année scolaire 2007/2008.

#### Délibération n°07/46

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'A.S.E.R d'un montant de 500 € pour lui permettre de réaliser une étude sur les structures sises sur la parcelle 88 quartier Perremenguier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

La dépense correspondante sera prévue au Budget Communal à l'article 65748.

Adopté à l'unanimité.

#### Tour de table

**S.V.P.** : Le Maire sollicite l'avis du Conseil sur l'opportunité d'une adhésion à un service de conseil juridique. Il indique que la Société S.V.P. pourrait

répondre aux besoins de la Commune. Le montant de l'abonnement se situerait à environ 160 € par mois. Le Conseil émet un avis favorable.

**Boucle verte :** Le Maire informe le Conseil de l'avancement du projet d'espace vert autour du village. Une subvention européenne d'un montant de 25 900 € est acquise et il s'agit de solliciter une aide complémentaire du Conseil Général. Celle-ci sera traitée lors d'un prochain conseil.

**Gaou de Vie :** Aucune nouvelle information autre que celles parues dans de précédents bulletins n'est en notre possession. La Commission communale a rencontré récemment les promoteurs du projet. Par ailleurs, en application de précédentes décisions, la procédure de révision simplifiée du P.O.S. a été engagée. Le Maire rappelle que le Conseil, lors d'une précédente réunion a décidé d'affecter le montant de la vente du terrain communal du Gaou de Vie prioritairement à la réalisation d'investissements scolaires et péri-scolaires (classe et réfectoire) sous la réserve évidente de l'aboutissement du projet actuel toujours « en phase d'approche ». Il s'agirait en fait d'une marque de solidarité « intergénérationnelle ».

**Zone 30 :** Question de Mme Rose-Marie BRETON  
La zone 30 mise en place a pour objectif de limiter par tous les moyens possibles (mais légaux) la vitesse des véhicules. A terme, elle vise à rendre tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes) égaux en droit de circulation. Cette démarche s'appliquera progressivement. Hors de ces zones, des dispositifs de ralentissement réglementaires seront mis en place (le test de l'allée des platanes à la gare sera éventuellement exploité).

**Aire multisports (à côté de la gare) :** Question de Mme Rose-Marie BRETON  
Cette installation totalement fournie par le Conseil Général devait être mise en place en 2007, mais à vrai dire il n'est pas certain que ce calendrier soit exactement respecté ( ? ) Par ailleurs quelques jeux du jardin d'enfants ayant été détériorés seront réparés.

**M. Aristide JURAYER :** La prochaine Commission des Sports, particulièrement importante, traitera entre autres des plannings d'utilisation des installations.

**M. Roger SABATIER :** Informe le Conseil que le service de ramassage des monstres sera prochainement assuré par le Syndicat Intercommunal de l'Issole.

**M. Bruno PICAUDE** demande si les effectifs scolaires sont atteints afin de permettre le maintien de notre 3ème classe maternelle.  
JPM : Ces effectifs sont de 67 élèves. La classe sera donc maintenue.

\*\*\*



**C.C.V.I.**

### **Travaux de restauration, d'entretien et de mise en valeur de la ripisylve de l'Issole**

Les travaux de restauration de l'Issole vont prochainement pouvoir commencer. La Communauté de communes du Val d'Issole (CCVI) vient de réaliser une présélection des entreprises candidates. Ces entreprises vont maintenant nous proposer leur offre d'intervention détaillée. C'est sur cette base que nous choisirons le meilleur candidat.

Les opérations de restauration consisteront à effectuer le nettoyage des berges, à procéder au retrait de certains embâcles situés dans le lit mineur et à effectuer des élagages, ainsi que l'abattage de certains arbres sénescents ou menaçants, pouvant créer des perturbations en cas de crue.

Afin de rétablir un équilibre dans la ripisylve, des opérations de lutte contre les espèces envahissantes et inadaptées seront également réalisées.

La réalisation de ces travaux a nécessité une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) en date du 02 novembre 2006.

D'une durée de 5 ans, elle permet à la CCVI de réaliser des travaux sur des terrains privés. Les propriétaires riverains sont tenus d'accorder un droit de passage aux agents chargés de la surveillance des travaux, ainsi qu'aux entreprises les réalisant.

Cette servitude n'est pas définitive, elle devient caduque au terme de la DIG.

Avant le début des travaux, les propriétaires riverains de l'Issole concernés recevront un courrier d'information de la Communauté de communes.

Monsieur PONS, Technicien rivières, se tient à votre disposition afin de répondre à toutes vos questions au 04.98.05.93.77 ou par courriel : [ccevaldissole@wanadoo.fr](mailto:ccevaldissole@wanadoo.fr)



## RALENTISSEURS

Les deux ralentisseurs tant demandés sont installés Allée des Platanes, ils sont cette fois réglementaires. Par ailleurs, ils sont précédés d'une signalisation qui l'est, elle aussi.



Rappelons qu'ils ne doivent être abordés qu'à 30 km/h MAXIMUM et que cette vitesse limite ne devrait pas poser de problèmes puisqu'elle est celle applicable à l'ensemble du village.



Il s'agit là d'un premier test « grandeur nature ». La suite sera fonction de nos et de vos observations, le seul but acceptable étant de ralentir la vitesse des véhicules et par là d'améliorer la sécurité de tous.

## TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DURANT LE MOIS ECOULE

- . **Mise en place** de deux ralentisseurs Allée des Platanes.
- . **Abattage** d'un chêne chemin des Vaux.



- . **Travaux de voirie** réalisés par le Syndicat Intercommunal des chemins, chemin des Vaux.
- . **Mise en place** d'un ilot franchissable Place de la Gare.



- . **Poursuite des travaux** dans l'ancienne cave coopérative. Aménagement des futurs locaux techniques.
- . **Travaux** dans les écoles.

### TOUJOURS AU SUJET DE LA VITESSE ....mais cette fois sur la Départementale 15 :

Ces derniers temps, de nombreux et, semble-t-il, fructueux contrôles de vitesse ont été effectués sur la déviation ou au niveau de la salle polyvalente ou encore du cabinet médical.

Il s'agit là de contrôles aléatoires ou ordonnés, réalisés par la Gendarmerie Nationale ne dépendant -chacun le sait- que de l'autorité de l'Etat donc, dans le Var, du Préfet et en aucun cas d'une autorité communale.

Ceci n'exclut nullement cependant qu'un grand nombre de protestations individuelles (contre les excès de vitesse) adressées directement aux services de l'Etat, puisse avoir une influence sur la périodicité de ces opérations.

Mais après tout, n'entendons-nous pas journellement, la vox populi, invoquée par certains, aller dans ce sens ?

La Commune n'a donc pas pouvoir d'accélérer ou de réfréner ces applications de la loi. Elle se concentre seulement de son mieux à la voirie communale.



## RAPPEL

### USAGE DU FEU

#### DEBROUSSAILLEMENT

L'incinération des végétaux coupés est possible depuis le **1er OCTOBRE**, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- vent inférieur à 40 km/h ;
- pas de foyer sous les arbres ;
- bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers ;
- surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle de l'extinction à tout moment ;
- extinction totale par noyage en fin d'opération ;
- s'assurer de l'extinction complète en partant.



#### DE L'INDISCIPLINE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Tout au long d'une année scolaire, des actes d'indiscipline de gravité diverse s'y succèdent.

Souvent mineurs, ils sont réglés par de simples rappels à l'ordre ou par des avertissements communiqués aux parents.

Enfin il arrive que des actes plus graves, tels que violences ou propos inadmissibles, mettent en évidence les plus turbulents des enfants.

Après avoir demandé aux parents d'élèves de faire preuve d'autorité, ne reste plus à envisager que le renvoi, soit temporaire, soit définitif.

C'est alors que le traitement de ces cas n'est pas des plus simple puisqu'il doit prendre en compte quelques critères non définissables dans le texte (critères sociaux ou familiaux par exemple).

Cette année, à la suite de quelques observations de parents d'élèves, une nouvelle procédure de discipline est mise en œuvre et un règlement détaillé communiqué aux parents.

Pour l'essentiel, l'éventuelle décision d'exclusion prise par le Maire s'appuiera sur l'avis formulé au sein d'une commission de discipline constituée de parents d'élèves fréquentant le restaurant scolaire. Trois délégués, ainsi que leurs suppléants, seront choisis par les parents eux-même au sein du groupe pré-cité. Quatre fonctionnaires communaux participeront à ces réunions sans voix délibérative.



#### A PROPOS DES DECHETS MENAGERS

Certains d'entre-vous se permettent, au détriment des règles les plus élémentaires de propreté et de civisme, de jeter aux abords de l'aire à conteneurs toutes sortes de déchets :

matelas, frigo, pneus, gravats etc...

Je me permets de vous rappeler que :

-LA DECHETTERIE située à Forcalqueiret dans la ZAC des Fontaites, réceptionne GRATUITEMENT la plupart des déchets volumineux sauf LES GRAVATS, ainsi que les petits déchets verts (feuillages...);

-Seule la Société VERDI (route de Méounes) accepte les gravats (service payant).

-La déchetterie de La Roquebrussanne accepte également la plupart des objets volumineux ainsi que les déchets verts (branchages...).

Je vous demande donc instamment de modifier votre comportement afin de respecter l'environnement que vous êtes venus chercher dans ce village.

Merci de votre compréhension.

Roger SABATIER

Adjoint au Maire - Délégué à l'environnement



#### AU SUJET DES COUPURES DE TELEPHONE

Fréquemment, la Mairie est alertée par des particuliers signalant une interruption souvent accidentelle du fonctionnement de leur ligne de téléphone fixe.

Hélas, la Mairie ne dispose d'aucun pouvoir particulier en ce domaine, si ce n'est de tenter d'intervenir auprès de l'opérateur. Ce qui généralement n'est d'aucune efficacité.

France Télécom qui n'est plus véritablement un service public nous fait généralement « lanterner » pendant de longs jours avant de consentir à des réparations qui s'avèrent pourtant être souvent de véritables urgences (commerces, personnes malades etc...).

La seule façon efficace d'agir pour chacun de nous est de s'adresser en tant que « client » au service commercial de l'opérateur, ou encore, si vous le souhaitez, d'écrire à votre Député ou à votre Sénateur préféré.

#### ECOLE MATERNELLE RECENSEMENT DES ENFANTS NES EN 2005 ET 2006

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire prochaine (septembre 2008), la Directrice de l'école maternelle souhaiterait constituer une liste d'enfants nés en 2005 et en 2006.

Si vous êtes parents d'un enfant né en 2005 ou en 2006, veuillez vous faire connaître auprès de la Directrice de l'école avant le 15 novembre 2007 (même si votre enfant a déjà été recensé l'an dernier).



## MISSION LOCALE

Vous recherchez une formation, un emploi ou même un conseil sur un projet professionnel, la Mission Locale est chargée d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'aider les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, en démarches d'insertion professionnelle et sociale.

Elle apporte des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés qu'ils rencontrent avec une priorité donnée à l'emploi et à la formation, mais aussi à la santé, au logement et à la mobilité.

Pour bénéficier des services de la Mission Locale, il suffit de s'inscrire dans l'une de ses antennes dont le jeune dépend en fonction de la commune dans laquelle il réside.

Pour toutes informations, contactez les antennes de la Mission Locale :

Antenne de BARJOLS : 04 98 05 40 00

Antenne de BRIGNOLES : 04 94 59 03 40

Antenne de ST-MAXIMIN : 04 94 59 43 80

Antenne de VINON : 04 92 78 82 00

## AU SUJET DU MAINTIEN DE NOTRE TROISIEME CLASSE MATERNELLE...

La Commune vient de recevoir la lettre d'un parent d'élève de l'école maternelle ; elle conteste une phrase du Mot du Maire du bulletin d'août 2007 où il est indiqué : « que d'autres Communes, pourtant en plus fort développement démographique, n'ont pas eu cette chance » (3ème et 4ème lignes). Peu soucieux de polémiques et de débats byzantins nous retirons donc cette phrase n'ayant pas eu l'heur de plaire, en la démentant formellement. Il faudra donc lire : « que d'autres Communes, pourtant en plus fort développement démographique, n'ont pas eu cette malchance ».

Cependant, le Maire, destinataire de ce courrier, répondra personnellement à ce parent d'élève.

## La vie associative



### SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS COMITE DE SAINTE ANASTASIE

Reprise des ouvertures du mercredi 14h à 18h et le samedi matin de 10h à 12h

-participation à la brocante du 23 septembre, merci à tous ceux qui nous ont apporté leur aide.

-le 19 octobre à 17h30 Assemblée Générale du Comité avec la présence de la Fédération de TOULON

-le 4 novembre Castagnade salle Polyvalente 14h30 .Châtaignes grillées. Pâtisserie. Cidre rosé. Jus de fruits. Ambiance musicale et conviviale assurée par : TOM'MI

La récupération de linge, jouets se fait toujours au local, un container est à votre disposition, nous le vidons tous les jours. Pour la récupération des meubles et appareils ménagers prendre rendez vous au local.

Le linge que nous récupérons est remis dans le circuit soit : la Boutique, les sans abris, les maisons de retraites, ou remis à d'autres associations caritatives.



Pour la déchetterie, s'adresser à Forcalqueiret, certaines personnes confondent le secours populaire avec la déchetterie (voir ci-contre... le déposeriez-vous aux « monstres » ???).

Les bénévoles sont à votre disposition n'hésitez pas à faire appel à eux.

Pour le comité : J P



*Sainte - Anastasie*  
**Fête de la Saint Hubert**  
*Samedi 3 Novembre*  
*à partir de 9h00*

*Grand'messe et bénédiction,  
 parade dans les rues du village, nombreux exposants  
 repas des chasseurs sur réservation*

*10h00 Messe*  
*11h00 Bénédiction des chiens et curée*  
*11h30 Apéritif offert par la Municipalité*  
*13h00 Repas dansant animé par TOM-Mi*  
 Renseignements : Mairie de Forcalqueirêt : 04 98 05 13 99  
 Mairie de Ste Anastasie - 04.94.69.64.40

## VOLLEY BALL



L'Assemblée Générale de la section volley s'est tenue ce mercredi 12 septembre sous l'œil amical de Monsieur Morin, Maire de Sainte-Anastasie et de Monsieur Juraver, chargé des activités sportives.

Après avoir écouté le bilan de l'année écoulée, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau.

A part le Président, Monsieur Bernard SCLAFANI, tous sont de nouveaux dirigeants : secrétaire Cyrille HERMITTE, trésorier Samuel RIAND, trésorier adjoint Abdel BOUSSALEM.

D'autres responsables et non des moindres animeront des commissions chargées du matériels, animations etc....

La section jeunes volleyeurs est maintenue le mercredi de 18H à 19H30 et pour la modique somme de 10 €, ils seront entraînés dans une ambiance des plus amicale. Il faut avoir 12 ans minimum.

Renseignements : 04.94.72.25.20. Pour les adultes 2 sections, une pour les licenciés UFOLEP (entraînement le lundi dès 20 H précises), non-licenciés mercredi 19H30. Renseignements : 04.94.72.22.79.

Dépêchez-vous de vous inscrire et bonne année sportive à tous, nouveaux comme anciens volleyeurs.

A.W.



## RUGBY CLUB DU VAL D'ISSOLE

3, Impasse des Mûriers 83136 Garéoult

Anciennement dénommé RUGBY CLUB MEOUNES VALLEE D'ISSOLE, il a été décidé lors de la dernière Assemblée Générale, de changer le nom du club afin de représenter les huit communes du Canton du Val d'Issole. Les entraînements et les matchs se dérouleront au stade Matraglia à Garéoult.

Le club est composé de :

- une équipe senior engagée en 1ère série ;
- une équipe féminine engagée en 3ème division à 7 ;
- une équipe cadet engagée en Teulière à 15 (mois de 17 ans) ;
- une école de rugby ouverte à tous ceux nés avant le 31 décembre 2000 (filles et garçons) ;
- une équipe de vétérans (à partir de 30 ans).

Venez nombreuses et nombreux nous rejoindre. Pour tous renseignements contactez-nous : Président M. Fernand SECHER 06.20.45.15.11 / Secrétaire général M. Christian RYSER 06.19.01.97.27. / Responsable école de rugby M. Daniel FINE 06.87.38.00.82.

Le Président



## CLUB DANSE TASIE

### Vive la 7<sup>ème</sup> année !..

Après un forum des Associations qui a tenu ses promesses, la 7<sup>ème</sup> saison du club vient de débiter avec ses deux professeurs diplômés de l'académie des maîtres de danse de France :

Geneviève le lundi pour les cours d'assouplissement jazz, la danse en ligne et la salsa, le mardi pour la danse de salon niveau 3 et 2 et les débutants.

Jean François pour les stages de danse, stages techniques et le niveau 1.

Nos professeurs ont à cœur de faire progresser leurs élèves tout au long de l'année avec un enseignement de qualité pour des résultats satisfaisants.

Au forum on s'est aperçu que les danses de salon sont à nouveau à la pointe de l'actualité, nous avons eu le plaisir de voir des jeunes couples et ados s'inscrivent et participer au cours débutants.

Si vous êtes tentés, vous n'avez qu'un pas à franchir, venez vous inscrire, vous ne le regretterez pas !

Nous vous invitons à participer au cours d'essai pour succomber au charme de la danse qui allie le côté sportif au plaisir.

La nouvelle saison vient de commencer dans une ambiance conviviale, à la portée de tous ; il n'est pas trop tard pour venir rejoindre le club danse Tasie.

Voici le rappel des cours qui ont lieu aux salles polyvalentes de Besse le lundi, de Ste Anastasie les mardi et mercredi :

Lundi :salle polyvalente de Besse/Issole  
19h15 cours assouplissement JAZZ  
20h cours danse en ligne  
21h cours salsa

Mardi : salle polyvalente de Ste Anastasie/Issole  
18h30 danse de salon 3<sup>ème</sup> niveau  
19h30 danse de salon 2<sup>ème</sup> niveau  
20h30 danse de salon débutants

Mercredi : 19h stage de danse  
19h45 stage technique  
20h30 danse de salon 1<sup>er</sup> niveau

Tél :Yolande 04 94 72 29 81 .

Site :www.ste-anastasie.fr

Yolande et Chantal



## ARTS'TASIE

La rentrée est passée et les activités ont repris leur cours. L'atelier enfants a très bien démarré et est déjà complet ! L'horaire est resté le même : le mercredi de 14 à 15 heures.

L'atelier adultes a accueilli de nouveaux inscrits et l'ambiance est toujours très sympathique. Les cours ont lieu le jeudi, à partir de 14 heures jusqu'à 15 heures 30.

Nous demandons aux personnes désirant assister aux cours de nu, de se faire connaître, afin de pouvoir définir les dates et heures, suivant le nombre d'inscrits et les possibilités du modèle. Les cours ont lieu une fois par mois, au local, qui se trouve rue Raynouard, à l'ancienne école primaire, près de la salle de judo.

Nous préparons l'exposition annuelle qui se tiendra

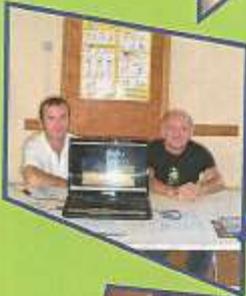
à la salle polyvalente, les 26, 27 et 28 octobre 2007. Les personnes extérieures à l'association qui désireraient y participer, seront bien accueillies.

Pour tous renseignements, adressez-vous à M. Albert ETIENNE au 04.94.72.26.27.

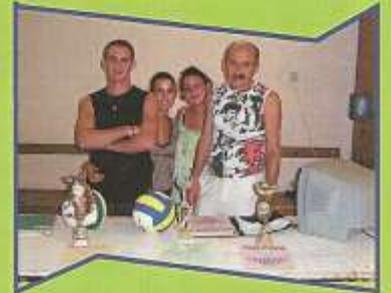
Une Artasienne



L'atelier enfant Arts'Tasie



**FORUM DES ASSOCIATIONS  
2007**





## CHORALE « CHANT ET AMITIÉ »

Lors du Forum des Associations, qui s'est tenu le 8 septembre à la salle polyvalente, nous étions là, à l'écoute des visiteurs en quête d'occupations nouvelles.

La trêve estivale a pris fin et chacun peut retrouver à Sainte-Anastasia l'activité, répondant à ses goûts qu'il pratique le reste de l'année.

En ce qui concerne la chorale, la reprise, le 10 septembre dernier, a réjoui les choristes qui se sont retrouvés pour de nouvelles découvertes musicales dans l'ambiance amicale qui préside à son bon fonctionnement.

Si vous aimez chanter, « Chant et Amitié » vous suggère de grand « chœur » de vous joindre à nous.

Pour de plus amples renseignements, il vous suffit de contacter notre Président, Michel Béranger au 04.94.72.20.85 ou notre Chef de chœur, Françoise Titeux au 04.94.72.21.93.

Les répétitions ont lieu tous les lundis de 17H30 à 20 H. à la salle polyvalente.

Une Choriste



## CLUB DES CIGALES

Le Forum des Associations du 8 Septembre 2007 a été l'occasion de rencontres fructueuses et nous vous en remercions.

Outre les activités manuelles et artistiques, le Club des Cigales propose également des sorties :

- le 11 Novembre 2007 à 14H30 à l'Opéra de Toulon « Le Pays du Sourire » Opérette de

Frantz LEHAR.

- Prix par personne à l'orchestre, transport compris : 50 €

Réservations et règlements par chèque à l'ordre du Club avant le 15 Octobre 2007

- le 2 Décembre 2007 à 15H30 au Zénith Oméga de Toulon « Le Bal de l'Empereur » avec le Budapest Strauss Symphony Orchestra et le Ballet Viennois Pannonia.

- Prix par personne en 1ère série, transport compris : 40€

Réservations et règlements par chèque à l'ordre du Club avant le 31 octobre 2007.

Pour toutes informations et réservations téléphonez au 04 94 72 21 98 ou à la permanence au local des Cigales le Jeudi après-midi.



D'autre part, retenez d'ores et déjà le 25 Novembre 2007 pour un goûter dansant dans une ambiance chaleureuse à la Salle Polyvalente.

Vous êtes Sénieurs, vous souhaitez en savoir plus sur les ordinateurs, l'Atelier Informatique peut vous initier à ces nouvelles technologies. Si vous êtes intéressés téléphonez au 04 94 72 21 98

Reprise des cours d'anglais le mardi 2 octobre 2007 à 17H30 au local des Cigales, rue Alphonse Daudet. Les séances de travail, conversations à thèmes, lectures de journaux anglais et résumés en langue anglaise.... sont animées par un professeur d'origine anglaise.

Si vous souhaitez améliorer votre anglais l'atelier est là pour vous aider . N'hésitez plus, venez nous rejoindre.

Et pour terminer, je vous rappelle l'Assemblée Générale le samedi 6 octobre à 14H30 au cours de laquelle nous fêterons le 20ème anniversaire du Club. A bientôt et venez nombreux .

R.M BRETON

# La vie au village

## SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS CASTAGNADE

Le dimanche 4 novembre 2007  
à partir de 14 heures 30  
Salle polyvalente - Ste ANASTASIE

Châtaignes grillées, pâtisseries, accompagnées de  
cidre, rosé, jus de fruits.

Ambiance musicale et conviviale assurée par :



Participation : 8 € adultes,  
 $\frac{1}{2}$  tarif moins de 12 ans,  
gratuit -10 ans  
Réservations souhaitées  
06.08.54.92.51 ou 04.94.72.29.50 (rép)

## Les Poètes de Ste-Anastasie

### Fleur solitaire

Quand je vois une fleurette  
Toute seule au bord du chemin  
Je la plains et je souhaite  
La retrouver le lendemain

En compagnie d'une autre fleur  
-Sa chère sœur ou une amie-  
Car je suis sûre qu'une fleur  
Tout comme nous, seule, s'ennuie.

Quand vous trouverez côte à côte  
Deux fleurs, ne les séparez pas.  
Ne cueillez ni l'une, ni l'autre.  
Laissez-les se parler tout bas.

Ayez pitié ! Ce serait sage !  
Laissez-les. Ne les cueillez pas...  
En leur mystérieux langage  
Laissez-les se parler tout bas.

Jeannette Carrière.



### BAR DES AMIS

Patricia et Bernard SABATIER vous informent  
de la cession de leur fonds de commerce et  
remercient leur aimable clientèle pour leur  
sympathie et leur fidélité au cours de ces trois  
dernières années.

A compter du 9 octobre prochain, ce sera donc  
Romain TURCHI qui aura le plaisir de vous  
accueillir au Bar des Amis. Nous lui souhaitons  
bonne chance.



## UN PEU D'HISTOIRE



Conseil Municipal (Délégation Municipale durant la guerre)  
de Sainte-Anastasie (1944)  
Compte rendu de la libération du village

Le jeudi 17 août, alors que les troupes Américaines n'étaient encore qu'aux abords de Besse, la mairie fut envahie le matin vers 10 H. messieurs E.A. et P.B. notamment, pénétrèrent en coups de vent dans le secrétariat et exigèrent la remise des drapeaux de la Mairie et du drapeau Américain, ainsi que des divers oriflammes à l'usage de la décoration de la fête locale. Ces messieurs, parlant en maîtres des lieux, fixèrent les drapeaux aux fenêtres de la salle du Conseil en plaçant sur le rebord le buste de la République, puis, suivi d'un groupe, allèrent pavoiser l'entrée du village.

Monsieur G.A., en tant que Maire socialiste en fonction jusqu'en 1941, pressenti quelques jours avant par les Membres de la Libération, s'il consentait à reprendre la fonction de Maire et ayant donné son assentiment, reçu comme instructions de ne se livrer à aucune démonstration avant l'arrivée des troupes américaines dans le village.

Il se trouva que les boches sans doute prévenus par une main criminelle envoyée à Forcalqueiret ; arrivèrent dès le début de l'après-midi peu avant les Américains.

On dut précipitamment camoufler ou enlever les pavois trop prématurément exhibés. La bagarre se produisit, des troupes Américaines, au devant desquelles les F.F.I. pour les prévenir et les aider dans leurs opérations, durent combattre jusqu'à la tombée de la nuit pour délivrer Ste-Anastasie qui compte ainsi 22 sinistrés connus.

Le 18 septembre monsieur A. fut prié, par le Comité de la Libération (messieurs D. et D.) de reprendre ses fonctions d'administrateur de la Commune.

Le soir même le Maire A. convoqua les membres du Conseil Municipal élu en 1935 seuls répondirent à son appel messieurs : L.J., L.G., S.G., V.V..

Dès le lendemain des dispositions furent prises de concert avec les F.F.I., pour assurer d'abord le ravitaillement de la population.

On distribua même gratuitement, pour parer à la situation critique du moment, des biscuits, de la confiture provenant du stock Allemand de Besse.

### MUSIQUE ET CHANT A STE-ANASTASIE DU NOUVEAU !

Le **VENDREDI 9 NOVEMBRE**, à 20 H 30, salle polyvalente, aura lieu une soirée

#### « REPAS-SPECTACLE-VARIETE ».

Les différentes phases du spectacle (extraits d'opéras et opérettes, chansons françaises, sketches, etc...) seront présentées entre chaque plat.

Le repas comprendra : apéritif, entrée, plat chaud, fromage, salade et dessert. Cette manifestation est assurée par quelques personnes de la chorale « Vent des Collines » du Val.

Réservez vos places ! Le prix demandé est de 25 € par personne. Les inscriptions seront prises jusqu'au vendredi 26 octobre, au service accueil de la Mairie (paiement par chèque).

Pour tous renseignements complémentaires :  
Marie LAURENT tél. : 04.94.69.64.47.

NOUVEAU  
A STE-ANASTASIE



ARTISAN PLOMBIER  
M. DA SILVA

Installation et dépannage  
chauffage, fuel, gaz et  
sanitaires



Tél. : 06.15.71.27.73.

## PETITES ANNONCES

**- A vendre :**

- Marche pied de caravane ou C. car : 2 €
  - Panier pique nique complet : 5 €
  - Groupe électrogène 2K servi 4 H : 200 €
  - Magnétophone portable à pile et secteur : 2 €
- tél. : 04.94.72.24.01

- **Vends** congélateur Ariston (vertical) Bon état 150 € A débattre :  
tél. : 04.94.04.00.89

- **Vends** Playstation II, 3 manettes, 2 jeux 70 € à débattre :  
tél. : 06.66.30.43.60

- **Aide de vie** avec expérience cherche à s'occuper de personnes âgées ou dépendantes.  
Possibilité de gardes de nuits. Compléments : petits bricolage, jardinage...  
tél. : 04.94.72.24.12 ou 06.69.73.34.30

- **Vends** canapé cuir bleu 2 places valeur 900 € prix 500 € à débattre + tondeuse thermique  
tractée neuve valeur 200 € - 150 € à débattre :  
tél. : 04.94.69.45.16

- **Assistante maternelle** agréée cherche bébé à gardé à partir d'octobre/novembre :  
tél. : 04.94.04.96.13 ou 06.98.68.65.15

**- Vends :**

- Téléviseur couleur 68 cm coins carrés. Saba Continental Edison. Très bon état : 70 € ;  
- Four à quartz roller grill multifonction, tourne broche, catalyse, à poser, coloris marron.  
Valeur 220 €, vendu 100 €.  
- carreaux grés, couleur miel dégradé pour cuisine et plan de travail. 16 m<sup>2</sup>. Valeur 13 € le m<sup>2</sup>  
vendu 5 € le m<sup>2</sup>  
tél. : 04.94.72.25.29

- **Dame sérieuse** sur Ste-Anastasie cherche garde personne âgée, heures de ménage, courses :  
tél. : 04.94.04.96.13 ou 06.50.06.45.12

- **Vds** poêle à bois alsacien fonte-céramique. L 80cm / Prof. 47 cm / H 109 cm, capacité  
chauffage 450 m3. parfait état. Prix 2 300 € :  
tél. : 04.94.80.52.63

- **Jeune fille** ferait baby-sitting soir et week-end :  
tél. : 06.77.95.87.96

- **Vends** vélo enfant bleu 4 / 6 ans, excellent état : 45 €  
tél. : 04.94.04.96.13 ou 06.98.68.65.15

- **Vends** poêle à fioul Catalys noir 9 kw (45 à 100 m<sup>2</sup>) avec cuve fioul + pompe 700 litres : 600 €  
tél. : 04.94.59.73.45 (répondeur)

- **Jeune fille** sérieuse avec expérience cherche heures de repassage. Pour plus de  
renseignements :  
tél. : 06.66.30.43.60

- **Salon** de coiffure Ste-Anastasie cherche apprenti 1ère année, garçon ou fille :  
tél. : 04.94.72.29.45

- **Vends** 4x4 Ford Maverick 1998 côté 6 400 € vendu 5 000 € :  
tél. : 06.63.93.11.55

## LE CARNET DE STE-ANASTASIE

### Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Carla PES, née le 15/09/2007, toutes nos félicitations à ses parents et grands-parents.

### Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Monsieur Gérard ADIBA, survenu le 16 septembre dernier. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

### Remerciements :

Il aimait son village et me disait souvent « quelle chance nous avons d'habiter cette belle région ». Merci à tous d'avoir accompagné Gérard pour son dernier voyage. Son souhait était de nous réunir. Grâce à Monsieur le Maire et à vous tous, cela s'est réalisé. Merci pour toutes les marques d'amitié et de sympathie qui me sont parvenues et... comme on dit « le spectacle continue... ». Il était « la Vie ». Je vous embrasse. Bien amicalement.

Monique ADIBA

P.S. : Si vous souhaitez contribuer à la recherche contre le cancer, vous pouvez envoyer vos dons à :  
I.P.C. (Institut Paoli Calmettes)  
Pour la recherche  
232 Bd Ste Marguerite  
13009 MARSEILLE

Si vous souhaitez une copie du film, merci de communiquer votre adresse à :

adibabuster@gmail.com

## Agenda des manifestations d'octobre 2007

### Samedi 06 octobre :

Assemblée Générale du Club des Cigales  
15 H Salle polyvalente

### Vendredi 12 octobre :

Assemblée Générale de la Chorale  
18 H Salle polyvalente

### Samedi 13 octobre :

Assemblée Générale de la Fédération  
Maginot  
10 H Salle polyvalente

### Dimanche 14 octobre :

Repas « Tahiti Nuï »  
11H30 Salle polyvalente

### Vendredi 19 octobre :

Assemblée Générale du Secours  
Populaire  
17 H 30 Salle polyvalente

### Dimanche 21 octobre :

Farfouille des « Varois vers les Autres »  
A partir de 9 H  
Salle polyvalente

### Samedi 27 et Dimanche 28 octobre :

Exposition Arts'Tasie  
Salle polyvalente

## FETE DE LA SAINT HUBERT ERRATUM

Dans le "Val d'Issole en fêtes",  
il a été mentionné, pour le prix  
du repas, 20 € au lieu de 25 €  
(prix réel).

Le numéro de téléphone  
(06.75.19.67.92) est à remplacer  
par le suivant : 06.75.19.07.92